

Le 27 octobre 2023

RÉSIDENCES AUTONOMIE : LE DÉPARTEMENT MOBILISÉ POUR DÉVELOPPER CET HABITAT ALTERNATIF

Face aux enjeux du bien vieillir, le Département poursuit en 2023 son plan de créations de places en résidence autonomie. L'Assemblée départementale, réunie en commission permanente le 20 octobre, a ainsi acté une subvention de 616 000 euros pour la construction d'une structure de ce type à Biscarrosse.

A mi-chemin entre le maintien à domicile et l'accueil en établissement médicalisé, la résidence autonomie propose à ses occupants un logement fonctionnel et confortable, des prestations pour prévenir leur perte d'autonomie, et le maintien d'un lien social avec une vie collective stimulante.

Le Département poursuit en 2023 son plan de création de places en résidence autonomie, initié en 2017, avec l'objectif d'atteindre 1000 places sur le territoire, toutes éligibles à l'aide sociale.

Réunie le 20 octobre en commission permanente, l'Assemblée départementale a validé une subvention d'investissement de 616 000 euros pour le projet de résidence autonomie Océa'Landes à Biscarrosse. L'établissement proposera 60 places. Sa gestion sera assurée par l'EHPAD Léon Dubédat.

Ces 60 places viendront s'ajouter aux 81 places déjà en service (5 à Saint-Sever, 16 à Saint-Martin-de-Seignanx et 60 à Mont-de-Marsan), ainsi qu'au 261 places à venir (9 projets autorisés et en cours).

Le Département soutient la construction de résidences autonomie par une aide à l'investissement de 11 000 euros par logement créé. Lors de la Décision Modificative 1 du 23 juin, il a été décidé de revaloriser cette enveloppe. Pour les futurs projets non encore autorisés, le montant de l'aide atteindra les 13 640 euros par logement créé.

Elodie VERGELATI, Responsable relations presse et relations publiques

Département des Landes

Tél. : 05 58 05 40 32 – 06 64 45 44 46

Mél : presse@landes.fr